

LES ORGANES LÉGISLATIFS DE L'UNION EUROPÉENNE

Faire les lois au niveau européen passe par un processus complexe qui fait intervenir des acteurs et institutions multiples. Les rôles et les règles appliquées à ces différentes instances ne sont pas les mêmes et leurs objectifs et intérêts ne coïncident pas toujours. La nomenclature des instances européenne porte aussi à confusion : la commission européenne, le conseil de l'Union Européenne et le parlement européen... toutes ces institutions et ces acteurs sont essentiels au processus législatif européen et nécessitent une clarification afin de mieux comprendre les enjeux de chacun de ces groupes.

Il existe trois instances principales lorsque l'on s'intéresse à la création et l'adoption des lois de l'Union Européenne, cette article proposera donc de décrire chacune de ces instances en commençant par la commission européenne, qui effectue la préparation des lois en amont et se situe donc au départ du processus législatif:

LA COMMISSION EUROPÉENNE

La commission européenne est créée en 1965 et son siège est situé à Bruxelles. Cette commission regroupe 27 commissaires dont 1 président, incarné actuellement par Ursula Von Der Leyen. Chaque commissaire s'occupe d'un domaine précis pour 5 ans : il existe un commissaire à la justice, un commissaire à l'égalité, un commissaire en charge de l'action pour le climat... ces rôles sont attribués aux commissaires par la/le président(e) de la commission.

L'objectif principal de la commission européenne à l'inverse d'autres institutions européennes qui représentent plutôt des tendances politiques (parlement européen) ou les intérêts des pays membres (conseil de l'UE).

Concrètement, la commission européenne prépare et propose les lois, elle prépare aussi le budget de l'union européenne et s'assure que les États membres respectent les règles (par exemple, la France a été sanctionnée dernièrement car elle est accusée de ne pas assez contrôler la pêche, cette sanction prend la forme d'une amende de 70 millions d'euros). La difficulté éprouvée par cette institution législative de l'Union européenne est d'arriver à proposer des lois qui soient validées par l'ensemble des pays de l'Union Européenne qui ont parfois des intérêts divers.



photographie officielle du collège de la commission européenne 2019-2024

LE PARLEMENT EUROPÉEN

Le parlement européen désigne l'institution européenne où siègent les députés européens (aussi nommés les eurodéputés. Le parlement européen se réunit à Bruxelles ou à Strasbourg et est composé de 705 eurodéputés (élus au suffrage universel direct pour 5 ans) qui sont ensuite répartis selon leur tendance et groupe politique.

Après le parlement indien, le parlement européen est celui qui représente le plus de citoyens dans le monde.

Les pouvoirs du parlement européen se centrent sur les questions de budget de l'Union Européenne, la révision des traités mais le principal pouvoir du parlement est un pouvoir législatif : les eurodéputés votent les lois de l'Union Européenne. Pour se faire, il existe le principe de navette parlementaire qui incarne les échanges entre le parlement et le conseil de l'Europe, la loi n'est approuvée qu'après avoir obtenue la majorité dans les deux instances.

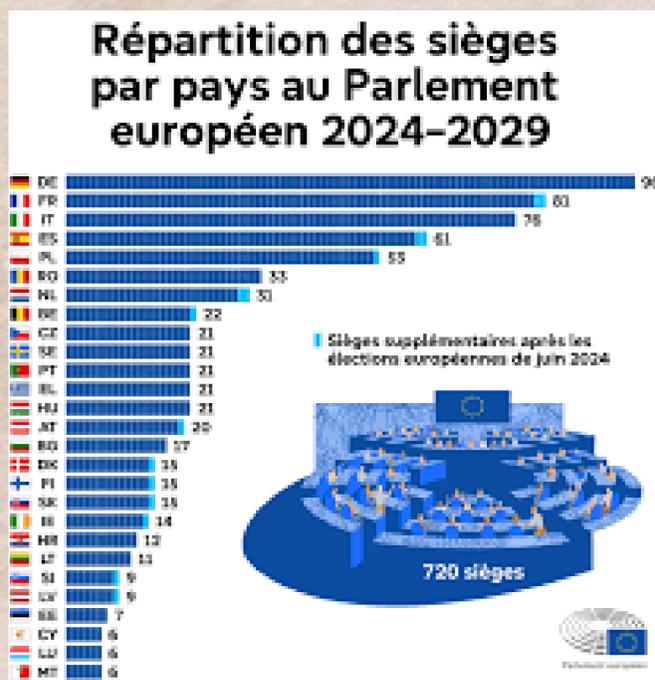


LE CONSEIL DE L'UE

Le conseil de l'Union Européenne regroupe les ministres de chaque État membres à Bruxelles ou au Luxembourg. Les ministres défendent les intérêts de leur pays, chaque ministre représente une thématique précise.

Le conseil de l'UE vote les lois, signe et conclue les accords internationaux. Prendre des décisions et se mettre d'accord n'est pas simple au conseil de l'Union Européenne : le mode de scrutin choisi est le vote à majorité qualifiée (c'est-à-dire que 55% des États doivent être d'accord et qu'en plus de cela, 65% des citoyens de l'UE doivent être représentés à travers cette décision).

Le conseil de l'UE peut aussi produire des recommandations économiques pour les pays membres, ces recommandations sont votées à la majorité absolue seulement.



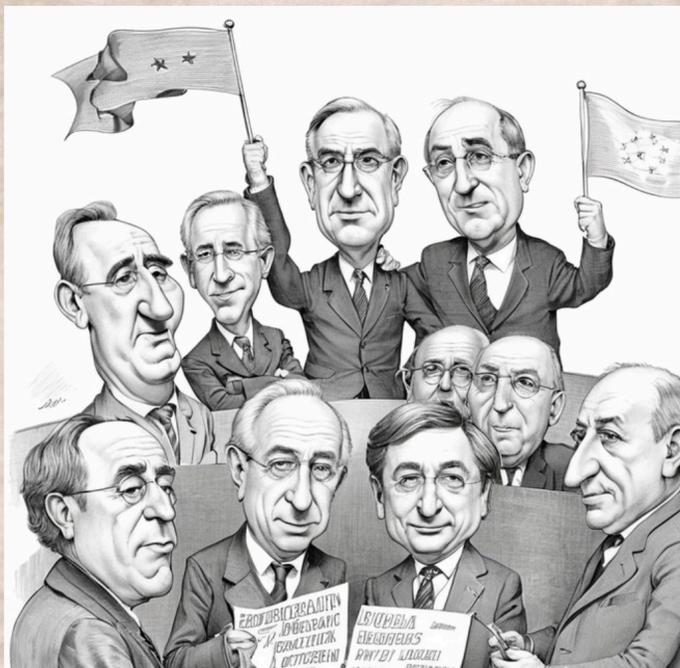
LES LIMITES DU PROCESSUS LÉGISLATIF EUROPÉEN

Les instances législatives de l'Union Européenne sont souvent perçues comme éloignées des préoccupations des citoyens, favorisant des intérêts économiques au détriment de la justice sociale et de l'égalité. En plus des nombreuses limites liées aux injonctions que l'Union Européenne impose à des pays qui subissent certaines des décisions, il existe aussi une dominance des grandes puissances et des lobbies dans le processus décisionnel limite la capacité des institutions à répondre aux besoins des classes populaires et à promouvoir des politiques progressistes. De plus, le manque de transparence et de démocratie participative fragilise la légitimité des décisions prises. Ainsi, certains envisagent une réforme radicale de ces institutions afin de les rendre plus accessibles et véritablement représentatives des aspirations des peuples européens.

L'UNION EUROPÉENNE : UNE MACHINE BUREAUCRATIQUE AU SERVICE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

“Plus qu’un simple continent ou un ensemble d’États, l’Union européenne est devenue une immense **STRUCTURE BUREAUCRATIQUE**, où l’intérêt des citoyens semble souvent relégué au second plan. Derrière ses institutions tentaculaires – du Conseil européen au Parlement – se cache une organisation alambiquée, parfois si complexe qu’elle en devient quasi kafkaïenne. Mais au fond, l’Europe, qu’est-ce que c’est vraiment ?

Plutôt qu’une véritable démocratie, l’Union européenne est surtout **UNE VASTE ENTREPRISE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIALE** façonnée pour maximiser les profits des multinationales.



Loin d’être une organisation conçue pour le bien des peuples, elle s’est construite au fil du temps sur des accords qui ont toujours servi les intérêts des grandes puissances économiques

Prenons par exemple la Politique agricole commune (PAC), qui absorbe près de 40 % du budget de l’UE. Bien que cette politique soit présentée comme un soutien aux agriculteurs, elle profite en réalité massivement aux grandes exploitations agricoles et aux agro-industries, laissant de côté les petits agriculteurs. Selon des études, **80 % DES SUBVENTIONS DE LA PAC VONT SEULEMENT À 20 % DES EXPLOITANTS**, renforçant ainsi les inégalités dans le secteur agricole au bénéfice des grands acteurs.

LE TRAITÉ DE PARIS DE 1951

par exemple, ne s’intéressait pas à l’unité des peuples, mais à la gestion du charbon et de l’acier pour garantir des profits pour les grandes industries d’après-guerre. Ce traité a simplement pavé la voie à la construction d’un espace économique orienté vers **LA MAXIMISATION DES BÉNÉFICES**. Cette logique s’est poursuivie avec le marché unique, mis en place à la fin des années 1980, qui a supprimé les barrières douanières non pas dans l’intérêt des travailleurs ou des petites entreprises, mais pour faciliter les échanges des grandes corporations à travers les frontières.

LE TRAITÉ DE ROME DE 1957

a officialisé cette dynamique, et le Traité de Maastricht en 1992, vendu comme un acte "d’union", a été le couronnement de cette construction néolibérale. Ce traité a notamment introduit les bases de l’Union économique et monétaire, aboutissant à la création de l’euro, une monnaie dont la gestion par la Banque centrale européenne (BCE) est largement indépendante des mécanismes démocratiques. La BCE fixe les politiques monétaires sans contrôle direct des parlements nationaux ou des citoyens, ce qui constitue une grave entorse au principe démocratique.

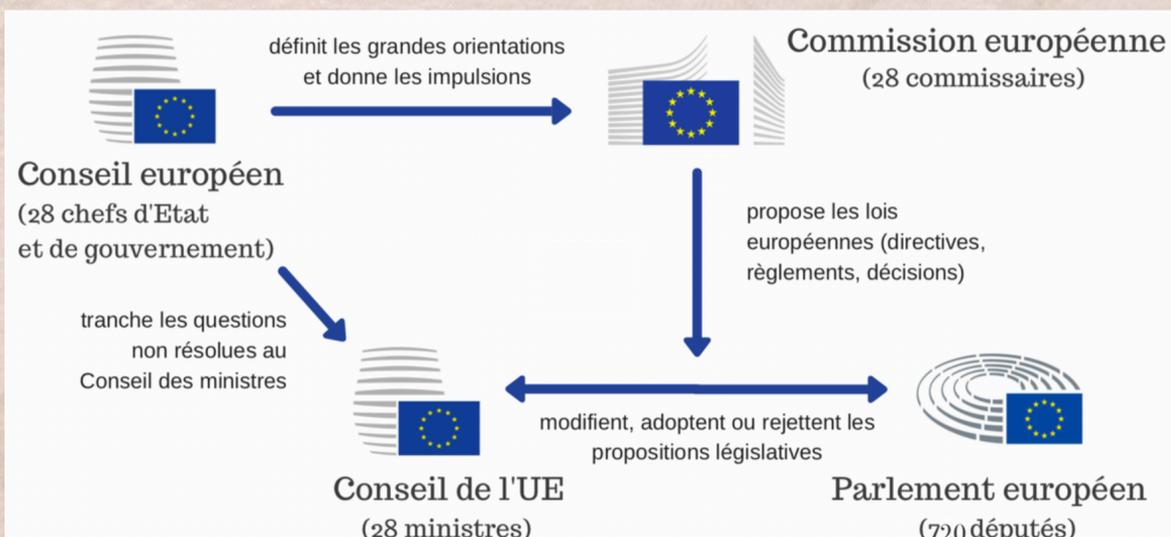
UNE DÉMOCRATIE EN TROMPE L’OEIL ? CRISE DU VOTE DÉMOCRATIE EN TROMPE L’OEIL ? CRISE DU VOTE

Si les citoyens choisissent les membres qui siègent au Parlement européen, et sont représentés par leur chef d’État au conseil, les politiques subissent de nombreuses influences extérieures aux décisions des citoyen

La complexité des institutions européennes pousse souvent les citoyens à délaissé cet échelon politique, jugé trop flou, lointain et de toute manière échappant à la compréhension de tous. Cela n’est pas sans effet sur la participation aux élections européennes qui peine à atteindre les 50% depuis le début du siècle.

UE C’EST AUSSI :

12 489 organisations de lobbying DONT 35 lobbyistes pour 1 euro-député.e 60 000 fonctionnaires dont seuls 720 sont élu.e.s directement



L'EAU EN PÉRIL!

L'UE: COMPLICE D'UN CRIME ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL

"100 millions de personnes dans le monde sont affectées par le stress hydrique", écrit l'EEA dans un article intitulé *L'exploitation de l'eau en Europe : des enjeux quantitatifs et qualitatifs*. Pendant ce temps, "1 000 enfants meurent chaque jour de maladies liées à une eau contaminée" (Unicef France, mars 2024). La liste est aussi longue que scandaleuse et les mesures politiques pour les contraindre faibles et souvent inefficaces.

L'Union européenne, pour sa part, a pris plusieurs mesures avec des directives importantes comme la directive-cadre sur l'eau, la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et la directive sur l'eau potable.

Or ces soi-disant mesures mises en place pour protéger les ressources en eau en Europe masquent une **réalité ALARMANTE** : les activités économiques continuent d'épuiser cette ressource vitale, avec près de 243 000 hectomètres cubes d'eau consommés chaque année.

Certes, certains applaudissent une réduction de 1,6 % des prélèvements d'eau douce par les industries depuis 1994 (donnée issue de la BNPE) . Mais peut-on vraiment saluer ce geste minimal ? Il ne s'agit en aucun cas d'une démarche éthique, mais simplement d'une adaptation forcée face à une crise environnementale imminente. L'industrie capitaliste ne cherche pas à sauver la planète, elle ne fait que retarder l'inévitable.

Le discours trompeur des conservateurs réformistes européens et de sa fameuse "euro-réalité" cherche à masquer l'ampleur de la crise de l'eau, qui a des conséquences globales. Le stress hydrique mondial, résultat direct de la **LOGIQUE EXTRACTIVISTE DU CAPITALISME**, s'aggrave avec la croissance démographique, les modes de consommation destructeurs, l'agriculture intensive débridée, et bien sûr, le changement climatique que le système néolibéral refuse de prendre en compte.

La désertification menace aujourd'hui jusqu'à 20 % des terres, touchant non seulement l'Australie, le Chili ou la Chine, mais aussi des pays européens comme l'Espagne et la Grèce.

Pendant ce temps, les catastrophes naturelles, exacerbées par la crise climatique, détruisent la qualité de l'eau potable et aggravent les risques sanitaires, comme le rappelle le Centre d'information sur l'eau (CIEAU).

Face à ces défis, les solutions proposées par les élites sont des demi-mesures : dessalement, traitement des eaux usées, consommation responsable...



Des solutions bien trop limitées tant qu'on ne remet pas en cause les fondements du système économique qui crée ces problèmes. Sans une régulation drastique de l'agriculture intensive, de l'industrie polluante et des multinationales de l'eau, ces efforts ne seront que de la poudre aux yeux.

La réutilisation des eaux usées, prônée par certains ICPE, pourrait être une solution. Mais dans les faits, cela sera impossible tant que les gouvernements ne prendront pas de mesures réelles pour réduire la présence de polluants dans l'environnement. Les eaux de pluie sont aujourd'hui gorgées de pesticides, de métaux lourds et même d'amiante, rendant le traitement de l'eau extrêmement difficile. Et que dire des captages illégaux d'eau ? Les contrôles sont quasi inexistantes, les sanctions insignifiantes, laissant les grands industriels voler impunément cette ressource au détriment du bien commun.

RAPPORT DE L'AEE: "L'ÉTAT DE L'EAU EN EUROPE EN 2024: NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE RÉSILIENCE DE L'EAU":

"37% SEULEMENT DES MASSES D'EAU DE SURFACE EUROPÉENNES SONT EN «BON» OU EN «TRÈS BON» ÉTAT ÉCOLOGIQUE SELON UNE MESURE DE LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES EN VERTU DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR L'EAU DE L'UE; ET 29% SEULEMENT ONT ATTEINT UN «BON» ÉTAT CHIMIQUE AU COURS DE LA PÉRIODE 2015-2021."

Malgré quelques avancées, les eaux et écosystèmes aquatiques d'Europe sont toujours ravagés par les produits chimiques, conséquence d'un capitalisme écocidaire. La production d'énergie à partir du charbon continue de polluer l'atmosphère, tandis que l'agriculture industrielle empoisonne nos sols et rivières avec pesticides et nutriments. La dégradation des habitats est généralisée, montrant l'échec des dirigeants à protéger la biodiversité.

